

Département des LANDES
Arrondissement de DAX
Canton du PAYS MORCENNAIS TARUSATE
COMMUNE DE MEILHAN

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 15 FEVRIER 2022**

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE MEILHAN
ARRONDISSEMENT DE DAX
Date de convocation 10/02/2022

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 14

Présents : LOUBERE Patricia, LACOSTE Claude, HUREL Catherine, CHABANNE Eric, MEURIS Olivier, DESPOUYS Véronique, DUCROT Stéphanie, LOUBERE David, LAPETRE-TAUZIET Nadège, SOUX Benoit, ILHARDOY Sandra, LINXE Justine, TESTEMALE Maurice, CHARON-BURNEL Mathilde

Excusé : M. LAULOM Vincent

Absente : Mme DUCROT Stéphanie

Procuration : M. LAULOM a donné procuration à M. CHABANNE

Secrétaire de séance : Mme Catherine HUREL

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 janvier 2022

Ordre du jour :

- **Vote Compte de Gestion 2021**
- **Vote Compte administratif 2021**
- **Projet photovoltaïque** : délibération pour Obligations réelles environnementales
- **Projet d'extension du périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin amont de l'Adour**
- **Révision loyer T2**
- **Questions diverses : SIETOM, Remerciement bon de carburant personnel territorial**

DELIBERATION 2022-09

VOTE COMPTE DE GESTION 2021

Madame le Maire certifie que les résultats du compte de gestion 2021 établi par M. Kersalé, percepteur, sont identiques aux résultats du compte administratif 2021.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par M. Kersalé Paul à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le compte de gestion 2021 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

DELIBERATION 2022-10

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Madame le Maire quitte l'assemblée, M. Lacoste est élu président de séance.

M. Lacoste informe le conseil municipal que la commission des finances a examiné le compte administratif.

M. Lacoste présente les dépenses de fonctionnement.

Des factures ont été réglées en fonctionnement concernant l'exercice 2020, car elles ont été reçues en janvier 2020, ce qui fausse le résultat, notamment des factures d'électricité et de combustibles.

M. Lacoste rappelle les dépenses réglées à l'article 615231, relatives aux travaux de réfection de voirie communale et fossés d'une longueur de 4 km, pour un montant de 167 663,28 €.

Il est à noter également une augmentation des dépenses de fournitures alimentaires, les repas de l'accueil de loisirs et de l'accueil périscolaire sont réglés à cet article, la hausse des denrées alimentaires est aussi à prendre en compte.

L'article concernant les dépenses de carburant est croissant également, le coût du carburant, l'entretien régulier des bords de voirie sont responsables de cette augmentation de la dépense.

La mise en place des différents protocoles sanitaires à l'école tout au long de l'année a entraîné des heures complémentaires des agents à temps partiels, le remplacement des agents en arrêts maladies et agents en disponibilité, le recrutement de l'agent administratif à la bibliothèque, ont contribué à l'augmentation de la dépense au chapitre 012.

L'article 6588 est en diminution par rapport à 2020, les factures réglées en 2020 concernaient principalement les repas de l'accueil périscolaire et extrascolaire, mais ont été réglées en 2021 à l'article 60623.

M. Lacoste présente les recettes de fonctionnement.

L'article 7067 est en augmentation par rapport à 2020, il n'y a pas eu de période de confinement comme l'année précédente, seules les vacances de printemps avaient été confinées.

L'article 73111 concernant les taxes foncières et compensation de la taxe d'habitation, est en légère augmentation, malgré l'application du coefficient correcteur et la suppression de la taxe d'habitation.

Le chapitre 75 concerne les revenus des immeubles, la redevance de la sablière, le fermage, des recettes exceptionnelles concernant un remboursement ENEDIS suite à une erreur de comptage lors du remplacement d'un compteur d'éclairage public, et un remboursement de sinistre dégâts des eaux de la salle de réception de la salle polyvalente.

M. Lacoste informe que la section de fonctionnement est déficitaire pour un montant de 79 204,38 €, ceci s'explique par des travaux de voirie important réglés dans cette section.

Après intégration de l'excédent 2020, le résultat de la section s'élève à la somme de 263 167,62 €.

M. Lacoste présente la section d'investissement, les dépenses d'investissements réalisées au cours de l'exercice,

- Opération 1907 : acquisition livres à la bibliothèque 2 482,94 €
- Opération 1910 : aménagement immeuble boulangerie 367 041,86
- Opération 2004 : remplacement luminaires salle polyvalente 15 551,28 €
- Opération 2103 : Acquisition desherbeur 27 912,00 €
- Opération 2102 : acquisition petits matériels, dont vidéoprojecteur salle du conseil pour 1584 €, machine à laver groupe scolaire 809 €, aspirateur 1299 €, réfrigérateur restaurant scolaire 549,99 €, petit mobilier pour la bibliothèque 372,35 €
- Opération 2104 : sécurisation route du Port d'Orion, reste à réaliser 8400 € correspondant aux frais du bureau d'étude ISR
- Opération 2105 acquisition logiciel ALSH reste à réaliser 6000 €
- Opération 2010 création réseau pluvial route de la Chalosse : montant mandaté 144 825,39 €, reste à réaliser 30 691,91 €

La section d'investissement présente un déficit de l'exercice de 79 204,38 €.

Après intégration de l'excédent 2020, d'un montant de 115 479,83€ le résultat de clôture de la section d'investissement s'élève à 47 066,66 €.

Le Conseil Municipal élit M. Claude LACOSTE, président de séance, Mme Patricia LOUBERE ayant quitté l'assemblée, M. LACOSTE Claude présente le compte administratif 2021.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le compte administratif 2021 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

| | | |
|----------|------------------------|--------------|
| Dépenses | Prévu | 1 074 223,00 |
| | Réalisé..... | 640 967,71 |
| | Reste à réaliser | 45 091,91 |

| | | |
|----------|------------------------|--------------|
| Recettes | Prévu | 1 074 223,00 |
| | Réalisé..... | 688 034,17 |
| | Reste à réaliser | 63 000,00 |

FONCTIONNEMENT :

| | | |
|----------|------------------------|--------------|
| Dépenses | Prévu | 1 270 389,00 |
| | Réalisé | 1 046 933,80 |
| | Reste à réaliser | 0,00 |

| | | |
|----------|------------------------|--------------|
| Recettes | Prévu | 1 270 389,00 |
| | Réalisé | 1 310 101,42 |
| | Reste à réaliser | 0,00 |

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|----------------------|------------|
| Investissement | 47 066,46 |
| Fonctionnement..... | 263 167,62 |
| Résultat global..... | 310 234,08 |

Madame le Maire remercie le conseil municipal pour le vote du compte administratif, compte-tenu du résultat excédentaire en diminution en 2021, elle souhaite que soient réalisées des économies sur certains postes, notamment le chapitre charges de personnel. La qualité des services devra être maintenue, il faudra trouver le juste milieu tout en essayant de faire des économies.

PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE – MISE EN PLACE OBLIGATION REELLE ENVIRONNEMENTALE

Madame le Maire rappelle le projet photovoltaïque sur des parcelles communales situées en bordure de la route de la Pinède, le site est en dehors de toutes contraintes environnementales (Natura 2000....)
Des espèces d'oiseaux ont été découvertes notamment la Fauvette Pitchou et l'engoulevent d'Europe.

Mme Charon-Burnel demande quelle est la société qui porte le projet ?

Madame le Maire rappelle que la Société Arkolia souhaite implanter un site photovoltaïque sur les parcelles communales.

Les enjeux environnementaux sont à prendre en considération, selon l'avis du CNPN la mise en œuvre de mesures dédiées à la compensation face à la perte de la biodiversité est nécessaire sur le site. Une parcelle de 4 ha sera dédiée pour la protection, et favoriser la nidation de la fauvette Pitchou, ainsi qu'une parcelle de 18 Ha pour l'engoulevent d'Europe. Cela représente 22 Ha au total.

Mme Ilhardoy demande si le bénéfice de la vente d'électricité serait conservé par Arkolia ?

Madame le Maire rappelle que l'IFER versé à la CCPT est en partie redistribuée aux communes de la CCPT.

Mme le Maire dit « le plan s'étend sur 30 années, il faudra s'assurer sur ces 22 Ha que le mode de gestion est adapté pour la nidification de ces oiseaux. Quelle gestion de la forêt la commune doit-elle adopter ? Quel sera le manque à gagner pour la commune ? Ces 22 Ha étaient prévues également pour le reboisement compensateur de la Carrière Gaïa, est-ce compatible avec les 2 projets ? »

Madame le Maire informe le conseil que la Société Arkolia pourrait verser une location à la commune, cela permettrait un revenu supplémentaire pour la Commune

Madame le Maire informe le conseil qu'elle n'a pas eu de réponse à ce jour à toutes ces questions et propose de surseoir.

Le débat sera proposé lors du prochain conseil. A l'issue Arkolia pourra déposer les pièces complémentaires du dossier de dérogation. Lorsque la dérogation sera obtenue, la demande de défrichement et le permis de construire seront déposés.

REVISION LOYER T2

Madame le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de réviser le loyer T2 à compter du 1^{er} février 2022.

Mme Teixeira (RAMOS) Annie, domiciliée 220 rue Félix Robert à MEILHAN, d'autre part,

VU le contrat de bail signé et notamment l'article « Révision du loyer »,
VU l'avenant au contrat de bail signé le 1^{er} janvier 2016

Conformément à l'article « Révision du loyer », à partir du 1^{er} février 2021, le montant mensuel du loyer s'élèvera à la somme de **TROIS CENT CINQUANTE SEPT EUROS SEPT CENTIMES (357,07 €)**.

- Indice de référence des loyers (IRL)
- 4^{ème} trimestre 2015 = 125.28
- 4^{ème} trimestre 2021 = 132.62

Revalorisation :

$337,31 \times 132.62 / 125.28 = 357,07 \text{ €}$

Montant du loyer au 01/02/2022 = 357,07 €

Questions diverses

- SIETOM : le dossier sera transmis au conseil municipal. Madame le Maire informe le conseil que le coût des ordures ménagères va subir une augmentation comprise entre 25 et 30% ; cette augmentation devra être prise en compte lors du vote des taux des taxes.
Mme Charon-Burnel intervient « le système de tri mis en place depuis le 1^{er} janvier, va changer considérablement la donne, tout est recyclable. Le SIETOM a-t-il pris cela en compte, les containers des points tris vont être rapidement saturés, cela va engendrer des rotations supplémentaires, donc des coûts supplémentaires ? ».
Mme Hurel précise que des composteurs sont distribués gratuitement aux usagers, la récupération se fait sur place sur le site, une formation gratuite est dispensée.
Fin 2027 aura lieu la fermeture du centre d'enfouissement de Caupenne, il faut trouver une autre solution pour traiter ces déchets. Tout est en réflexion. Le SIETOM fera une campagne de communication afin de justifier cette augmentation de la taxe.
- Remerciements bons de carburant personnel communal. L'ensemble du personnel territorial remercie le conseil municipal pour le bon de carburant, cette aide a été très appréciée de tous les agents.

DELIBERATION 2022-11

LOGO COMMUNE

Madame le Maire rappelle au conseil la dernière discussion pour le futur logo.

Considérant les différents devis demandés à des entreprises locales pour la réalisation d'un logo pour la commune,

Considérant la proposition de M. Tastet Guillaume, pour le compte de GT Webdesign, auto-entrepreneur, retenu pour un montant de 300 € TTC,

Considérant les différentes propositions de logo fournies par M. Tastet,

Considérant que la commission communication a retenue parmi les différentes propositions de M. Tastet, les projets n° 05 et n° 06.

Madame le Maire propose au conseil de voter pour choisir le Logo.

Après discussion, le conseil municipal à la majorité,

- o propose de retenir avec 12 voix, le logo n° 05
- o propose de retenir avec 2 voix (M. Testemale, Mme Charon-Burnel), le logo n° 6.

- ADOPTE la nouvelle identité visuelle, son logo support n° 05,
 - AUTORISE à déployer la nouvelle identité visuelle sur l'ensemble des supports de communication de la commune.
 - DIT que toute maquette ou support où apparaîtra le logo de la commune, devra être validé par la commission communication à l'exception des outils administratifs internes à la commune
- Mme Charon-Burnel intervient ; un mail a été adressé aux parents pour les informer du départ du directeur du centre de loisirs. Va-t-il être remplacé ?
Madame le Maire informe le conseil que le directeur du centre de loisirs a candidaté auprès d'une autre structure, sa candidature n'avait pas été retenue dans un premier temps mais il a été recontacté et il sera recruté à compter du 9 mars prochain. Mme Dufourg a été reçue, aujourd'hui elle seconde le directeur, Madame le Maire propose au conseil que Mme Dufourg assure la fonction de direction jusqu'à la fin de l'année. Cet un essai, s'il s'avère concluant elle pourra occuper le poste de direction. Actuellement elle est rémunérée sur un poste 29,53 heures, son temps de travail sera adapté en fonction de ses nouvelles missions, les heures complémentaires seront rémunérées. La partie administrative sera assurée par le secrétariat. Mme Dufourg devra se consacrer à l'animation, la préparation des équipes, les relations avec les familles, et avec le corps enseignant. Une rencontre est prévue la première semaine de la rentrée avec la directrice de l'école.
- Réunion du conseil municipal mardi 1^{er} mars 2022 à 19 heures : Intervention de M. Laurent CIVEL, président de la CCPT, pour présentation du bilan. Repas pour les conseillers et leurs conjoints à l'issue de la réunion.
- Commission des finances : mercredi 9 mars à 19 heures, préparation du budget, préparation des orientations budgétaires.
- Réunion conseil municipal mardi 22 mars 2000 à 20 h 30 : orientations budgétaires.
- Réunion conseil municipal mardi 29 mars 2022 à 20h 30 : vote du budget primitif 2022
- Intervention de M. Testemale : compte-rendu réunion office de tourisme.
A l'ordre du jour, 2 conseils. Une note sur l'évolution des circuits des Eglises, 8 communes participent. La visite de 2 églises, 1 église connue et 1 église moins connue. L'idée est qu'une église porte un péché, le contraire de ce péché est une vertu, l'autre commune du binôme portera la vertu. Un QR code supportera une espèce de jeu, ce sera mis en place l'été prochain.
Le jeu de piste Terra aventura, a été mis en place à Tartas, via une application smartphone. La commune de Pontonx est en train de déposer, Rion se prépare à déposer.
Un autre gros dossier, la cité du bois, afin de valoriser le pays, pour porter des activités auprès des hébergeurs, des restaurants ; l'office de tourisme doit créer lui-même chaque chose. La cité du bois doit être un lieu, plusieurs réseaux pour valoriser les industries papetières, les écoles, l'office de tourisme. Le financement est dans l'air, c'est en discussion avec la CCPT, ce n'est pas calé avec la CCPT, le dossier avance lentement.
Une évolution du tourisme dans le département ; le Comité département des Landes du Tourisme, une nouvelle facette de cette nouvelle structure, permettant de favoriser le développement économique, la promotion de la marque « Lande Terre des possibles ». Les chambres consulaires, EPCI, les structures départementales bougent, mutualisent avec d'autres structures, une nouvelle organisation des offices de tourisme, plus de structures départementales afin d'aller chercher des fonds européens.

La séance est levée à 21 heures 45.